# Aide demande de bourses

Par **Guillaume81**, le **14/04/2019** à **12:52**

Bonjour à tous,
Je sais que le sujet n'est pas des plus appropriés sur ce forum, mais je chercher surtout des témoignages plus que des réponses.

Je suis étudiant boursier, et j'ai déjà demandé les bourses l'année dernière, lors d'un semestre que j'avais commencé pour un BTS (j'ai envoyé une lettre leurs disant que j'arrêtais mes études et je voulais donc stopper Le versement mensuel des bourses).
Cette année j'ai commencé une année en droit et j'ai de nouveaux demandé les bourses.

Mon problème est que je ne suis pas sûr de valider mon année de droit du premier coups, et en me renseignant pour une nouvelle demande de bourses, sauf que il est mentionné que pour avoir droit aux bourses une troisième fois, il faut avoir validé au moins une année d'études supérieur.

Je voulais savoir si certains d'entre vous (étudiants boursiers) se sont déjà retrouvés dans une situation identique, et si le fait d'avoir changé de cursus d'une année à l'autre me permettrait d'avoir droit à mon troisième droit de bourses si jamais je n'arrivais pas à valider mon année du premier coup ou avec les rattrapages

Merci à ceux qui prendrons le temps de me lire et de me répondre.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés